Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 974-219740180-20260428-260_3-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

DELIBERATION N°DVM/DF/26/033 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET VILLE

La Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

0 6 MAI 2026

que la convocation a été faite le 22 / 04 / 2026 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 37 sur 39.

La Maire
Céline

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 17 h 40, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Madame la Maire, Céline SITOUZE

Etaient présents : Mme Céline SITOUZE, Maire

Adjoints: M. André CHERIMONT - Mme Lucie GRONDIN DAFREVILLE - M. Jean-Paul LEOCADIE - Mme Roseline VALLIAMEE-CALLY - M. Jean-François VELIN - CASSIM - Mme Marie Silogia TECHER - M. Dimitri VINKETASSALA - Mme Marie-Joelle NAUCHE - M. David BRUNO - Mme Heliette BAKARI SITOUZE - M. Teddy LIBELLE - Mme Angélique MOUTOUSSAMY- M. Teddy PALIATA - Mme Nicole GIVRAN.

Conseillers Municipaux : M. Gilbert RAMASSAMY - Mme Renée GUEDAMA - Mme Angélina POULLAIN - M. Daniel CONVERT - M. Yannis MARINIER - Mme Régine SOUPRAMANIEN MOUTAMA – Mme Fabienne IVOULA MOUSSA PANDION - Mme Catherine PEROUMAL ELLAMA - M. Nils BRYNHILDSVOLL - Mme Elodie APALAMA - M. Julien RODE - M. Alexandre MARTIN - Mme Cynthia LAUDE - M. Julien IMAHO - M. David MOUCOUVEIA - M. Yves FERRIERES - M. Jérôme ALAGUIRY - Mme Cindy M'COUROUPA – M. Billy PANECHOU - M. Ayoub QAZI - Mme Marie-Line SOUBADOU - Mme Ludivine TOMAS.

Etaient absents : Mme Elisemène ERAPA - Mme Julie LEBON.

Monsieur David MOUCOUVEIA a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 974-219740180-20260428-260_3-DE

DELIBERATION N°DVM/DF/26/033

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET VILLE

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 09 avril 2026, sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le budget primitif 2026 de la Ville de Sainte-Marie est présenté au Conseil municipal.

Le budget principal est établi conformément à la nomenclature comptable M57 applicable aux communes.

Il est précisé que le budget primitif 2026 est voté en équilibre réel, conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Présentation générale du budget

Section de fonctionnement :
Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 77 997 905,21 €, incluant un résultat reporté de 18 763 103,21 €.

Section d'investissement :
Les recettes et les dépenses s'équilibrent à **38 419 772,13 €**, incluant :

- Un déficit d'investissement reporté de **6 772 090,48 €** ;
- Des restes à réaliser en dépenses de **5 337 667,68 €** ;
- Des restes à réaliser en recettes de **5 393 293,91 €**.

Équilibre global du budget

L'équilibre global du budget primitif 2026 s'établit à **116 417 677,34 €**.

Documents budgétaires

Le budget primitif est accompagné :

- De la maquette budgétaire réglementaire, annexée à la présente délibération ;
- De la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, établie conformément à l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales et à la Loi NOTRe.

Ces documents permettent d'assurer l'information des élus et des citoyens sur les principaux enjeux du budget.

Fongibilité des crédits

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 974-219740180-20260428-260_3-DE

En cas d'utilisation de cette faculté, Madame la Maire rendra compte de ces mouvements au Conseil municipal lors de la séance la plus proche.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;
- Le rapport d'orientations budgétaires présenté lors du Conseil municipal du 09 avril 2026 ;
- La note de présentation brève et synthétique annexée ;
- La maquette budgétaire annexée ;

Le conseil Municipal décide :

- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 de la Ville de Sainte-Marie, voté par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- D'autoriser Madame la Maire à procéder, si nécessaire, à des virements de crédits à l'intérieur de chaque chapitre ;
- D'autoriser Madame la Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- De prendre acte que Madame la Maire rendra compte au Conseil municipal des décisions prises dans ce cadre ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

.....

ADOPTE A LA MAJORITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

La Maire

Céline SITOUZET

COMMUNE DE SAINTE-MARIE
DEPARTEMENT DE LA REUNION